

NOUVEAUTÉ À COMPTER DE 2016 : L'AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES USAGERS QUI DÉCLARENT EN LIGNE
BÉNÉFICIENT IMMÉDIATEMENT D'UN AVIS

 DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2016
IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES REVENUS DE 2015

Retrouvez ce document
sur impots.gouv.fr.
Pour vos démarches,
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M RETI PATRICK
OU MME RETI SOPHIE
145 RUE JULIARD
76400 FECAMP

Vos références		Votre situation	
Número fiscal :		MONTANT DE VOTRE IMPÔT	0 €
Déclarant 1 :	98 76 987 654 321 C	Montant restitué	800,00 €
Déclarant 2 :	98 76 987 654 321 C		
Revenu fiscal de référence :	28 239		
Référence du document :	16 76 7654321 22		
Adresse d'imposition au 01/01/2016 :	145 RUE JULIARD 76400 FECAMP		
Número FIP :	760 01 12 9876543210 1		
Número d'ordre :	1		
Date d'établissement :	04/05/2016		

Les acomptes provisionnels ou mensuels que vous
avez éventuellement versés ne sont pas
mentionnés. Ils vous seront remboursés
ultérieurement par virement ou lettre-chèque.

L'AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU

À compter de 2016, la Direction générale des finances publiques crée un nouveau service en ligne : un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu est immédiatement fourni à l'issue de la déclaration des revenus en ligne !

À qui s'adresse cet avis ?

Ce nouveau service concerne les usagers imposables ou non imposables/restituables qui déclarent en ligne et qui ont les revenus ou charges les plus courants¹. Un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu leur est immédiatement accessible à l'issue de leur déclaration des revenus en ligne.

Cet avis devient le nouveau document de référence et **remplace l'avis de non imposition** pour les usagers non imposables.

Ceux qui déclarent en ligne peuvent en disposer dès l'ouverture de la déclaration en ligne à compter de **mi-avril**.

Durant l'été, les usagers non imposables qui déposent une déclaration papier recevront leur avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu, qui remplace aussi pour eux l'avis de non imposition.

Les usagers imposables qui déclarent en ligne bénéficieront également d'un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu à l'issue de leur déclaration. Ils disposeront (en ligne ou papier) à l'été de leur avis complété des mensualités ou acomptes qu'ils ont déjà payés, pour leur permettre de payer le solde éventuel de leur impôt à la DGFiP.

Tous les usagers peuvent retrouver tout au long de l'année leur avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu dans leur espace sécurisé accessible depuis impots.gouv.fr.

À quoi sert cet avis ?

Cet avis permet aux usagers de justifier de leurs revenus et charges auprès des tiers (banques, bailleurs, administrations...) dès l'ouverture de la déclaration en ligne à compter de mi-avril.

Pour les usagers non-imposables, il remplace l'avis de non imposition qui n'existe plus.

Comment pouvez-vous vérifier cet avis ?

Vous pouvez vérifier cet avis sur le site impots.gouv.fr/verifavis.

L'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu se présente comme les avis habituels de la Direction générale des finances publiques et contient les mêmes informations.

1. Il s'agit de tous les revenus et charges ouvrant droit à réduction ou crédit d'impôt dont le report s'effectue sur la déclaration principale de revenus (déclaration n° 2042). Les revenus professionnels d'activités non salariées ainsi que les réductions et crédits d'impôts les plus complexes ne sont donc pas concernés par cet avis dans un premier temps.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2016
POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS
IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLEVEMENTS SOCIAUX SUR LES REVENUS DE 2015

Retrouvez ce document sur impots.gouv.fr. Pour vos démarches, il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis

N° fiscal : Déclarant 1 : Déclarant 2 : Revenu fiscal de référence : 16 76 7654321 22
Adresse d'imposition au 01/01/2016 : 145 RUE JULIARD 76400 FECAMP
N° d'ordre : 760 01 12 9876543210 1
Date d'établissement : 04/05/2016

Vos références
N° fiscal : 98 76 987 654 321 C
Déclarant 1 : 98 76 987 654 321 C
Déclarant 2 : 28 239
Référence du document : 16 76 7654321 22
Adresse d'imposition au 01/01/2016 : 145 RUE JULIARD 76400 FECAMP
N° d'ordre : 760 01 12 9876543210 1
Date d'établissement : 04/05/2016

Votre situation
MONTANT DE VOTRE IMPÔT
Montant restitué : 800,00 €
Montant de votre impôt : 0 €
Impôt sur le revenu : 1 714,00 €
Prélèvements sociaux : 3 865,00 €

Vos démarches
Impôts.gouv.fr pour connaître votre situation fiscale, régler des démarches personnelles ou payer.
Le centre impôts services pour des renseignements personnels, et de 9h à 18h, un service au 0800 001 001.
Votre centre des finances publiques pour les coordonnées et les horaires d'ouverture de votre centre des finances publiques sur impots.gouv.fr, rubrique « Nous contacter ».

Par internet :
Par téléphone :
Sur place :

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document relatif à une situation ou à un revenu ou à exercer une préférence ou d'être en mesure de le faire, constitue une infraction punie de 5 ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende ou l'une des deux peines. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage fiscal.